



Plan de protection des océans

L'Accord-cadre de réconciliation pour la gestion et la protection des océans à l'échelle biorégionale

Contexte

Depuis des générations, les océans du Canada font partie intégrante de la vie des collectivités côtières des Premières Nations. En vertu des principes de réconciliation, le gouvernement du Canada et plusieurs Premières Nations de la Colombie-Britannique ont signé une entente de collaboration visant la gestion, la restauration et la protection des eaux océaniques de la côte nord du Pacifique.

Qu'est-ce que l'Accord-cadre de réconciliation?

Cet accord, qui a été signé le 21 juin 2018, constitue une première historique. C'est en effet la première fois que le gouvernement du Canada et plusieurs Premières Nations s'engagent officiellement à œuvrer ensemble à la protection du milieu marin et à l'amélioration de la sécurité maritime dans une vaste région géographique.

Les parties prenantes de l'Accord sont le Council of the Haida Nation, la Nation Gitxaala, les Premières Nations de Lax Kw'alaams, la Première Nation Metlakatla, la Première Nation Gitga'at, la Première Nation Kitasoo/Xai'xais, la Nation Heiltsuk, la Première Nation Nuxalk, la Première Nation Wuikinuxv et la Nation Mamalilikulla, la Nation Tlowitsis, la Première Nation Da'naxda'xw Awaetlatla, la Première Nation Wei Wai Kum et la Première Nation K'ómoks, représentée par le Conseil des Nanwakolas, et le gouvernement du Canada.

Qu'avons-nous fait jusqu'ici?

Depuis la signature de l'Accord-cadre de réconciliation, les parties ont fait ce qui suit :

- ✓ **lancé** des projets de planification des interventions, de gestion proactive des navires et de sensibilisation accrue aux activités maritimes dans la biorégion des baleines du Nord afin d'améliorer la sécurité maritime et le milieu marin local;
- ✓ **créé** une structure de gouvernance comprenant un comité de direction, des comités directeurs et des groupes de travail techniques. Les comités et les groupes de travail sont responsables de projets distincts dans la biorégion des baleines du Nord.

Quelles sont les prochaines étapes?

Nous continuerons à collaborer dans le cadre de projets axés sur la sécurité et la prévention, et en particulier sur la planification de l'espace maritime et les mesures non obligatoires de gestion du trafic.

L'Accord-cadre de réconciliation est une autre mesure que prend le gouvernement du Canada pour protéger nos côtes et nos voies navigables. Le gouvernement investit 1,5 milliard de dollars dans le Plan de protection des océans, une stratégie nationale visant à améliorer la sécurité maritime et la navigation responsable, à protéger le milieu marin du Canada et à favoriser la réconciliation avec les Autochtones.